

par là; on ne peut donc pas se rendre aux désirs de cette section de la population. Je dis, en outre, à l'honorable député que la ville d'Ottawa n'a jamais songé à aménager la Place de la Confédération telle qu'elle existe aujourd'hui. La municipalité songe toujours à améliorer ce rond-point encombré, mais elle n'y peut rien. Voilà où se trouve la difficulté. Elle a fait de son mieux pour réorganiser la circulation de façon à éviter les embouteillages. Elle a même placé à cet endroit, aux heures les plus affairées, des agents de police supplémentaires chargés de diriger la circulation. Je ne sais ce que la ville pourrait faire de plus, sinon ouvrir une nouvelle rue pour détourner de cet endroit une partie de la circulation. A défaut d'un tel expédient, les autorités municipales ne pourront pas remédier sensiblement à la situation. Le seul autre moyen consisterait à ouvrir une voie nouvelle par où se ferait une partie de la circulation.

Le Parlement étudie présentement la question d'une subvention de 3 millions. L'une des meilleures façons de dépenser utilement une partie de cette somme, serait de l'affecter à l'amélioration de cette zone. Le ministre a dit que le comité des chemins de fer et le comité de l'urbanisme doivent attendre les rapports de l'organisme chargé de dresser les plans de toute la région fédérale. Je ne souscris que partiellement à cette observation. Le plan général est de longue haleine et doit s'étendre sur une période de quinze ou vingt ans. Le Parlement n'a jamais adopté le rapport d'aucun comité, pas même celui du Comité Holt. Voilà un an environ que M. Gréber étudie cette question. Des comités de coordination prêtent également leur concours. Il est grand temps qu'on se décide à améliorer cet endroit dans l'intérêt non seulement de la ville d'Ottawa, mais de tous les visiteurs qui se rendent dans cette ville et qui doivent passer par le rond-point en cause. J'ai l'impression d'accomplir mon devoir, non pas de citoyen de la ville d'Ottawa, mais de citoyen du Canada, en insistant auprès du Gouvernement sur la nécessité immédiate de remédier à la situation. Je possède une certaine expérience en matière de construction de maisons, d'usines, d'entrepôts et ainsi de suite dans la ville d'Ottawa. On a différé l'érection de ces genres de construction tant que le comité intéressé n'aura pas soumis son plan général. Ottawa ne s'en plaint pas. Nous consentons à attendre, mais je tiens à souligner, dans le meilleur esprit possible, que plus tôt nous aurons des idées sur l'aménagement de la ville, l'amélioration de la circulation et l'établissement de quartiers industriels, plus tôt nous saurons quand et de quelle façon

[M. Boucher.]

sera réglée la question des voies ferrées en cette ville, et plus tôt nous pourrions entreprendre l'amélioration non seulement de la ville mais de la zone fédérale.

La question des routes passant dans la partie est et la partie ouest de la ville n'est pas satisfaisante. Elle est moins grave que celle de la Place de la Confédération, mais dans la partie ouest de la ville, il y a une jonction de deux ou trois voies ferrées et certaines artères sont sérieusement encombrées. Les travaux visant le déplacement des voies ferrées et la direction de la circulation dans les zones encombrées ne pourront s'effectuer tant qu'on n'aura pas produit le plan général. Afin d'exprimer mes propres vues et d'appeler peut-être l'attention des honorables députés sur cette question, je propose, appuyé par l'honorable député de Nanaïmo:

Que la loi de la Commission du district fédéral, 1927 et le projet de loi à l'étude soient modifiés par la substitution des mots "Comité de la zone" aux mots "Commission du district", partout où ces derniers figurent dans ladite loi ou ledit projet.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Je désire poser une question au ministre, mais je tiens, auparavant, à dire que je diffère d'opinion avec ceux qui ont critiqué la place de la Confédération. Celui qui se conforme au règlement de la circulation la traverse sans difficulté. On a exagéré l'encombrement qui existe à cet endroit: il n'est rien, à côté de celui qu'on constate en d'autres villes. Je sais que je professe une opinion différente de celle de la majorité et je ne me fais pas illusion sur l'effet qu'auront ces observations.

J'hésite à revenir sur le sujet, mais je relève encore aux notes explicatives que l'objet du projet de loi est l'aménagement du district de la capitale nationale en commémoration de la guerre. La question que je vais poser au ministre vise la façon de rédiger les projets de loi. Je lui rappelle d'abord qu'il était dit en toutes lettres dans le discours du trône de septembre dernier qu'il s'agissait d'un aménagement en commémoration de la guerre. De fait, le ministre a parlé dans le même sens (mardi dernier, je crois) et les notes explicatives reviennent sur cette idée. Peut-on déduire des paroles qu'il a prononcées ce matin que le projet de loi peut être adopté sans ces notes explicatives? Est-il permis de dire que le débat porte sur une question de politique ministérielle, savoir l'extension de l'activité que la Commission du district fédéral poursuit depuis plusieurs années?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Oui. On a attaché beaucoup trop d'importance aux mots et oublié que "ce que nous appelons une rose, sous tout autre nom, sentirait aussi bon". On demande au Parlement d'adopter